



Commune
de MERTERT



ATTESTATION DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Conformément à l'article 109.3 du règlement communal sur les bâtisses modifié et approuvé par le Conseil Communal de Mertert en date du 21 octobre 2003, il est attesté par la présente que

BE&GO S.A.R.L
3a rue de Kahler
L-8369 Hivange

a reçu en date du 19 septembre 2017 l'autorisation de bâtir no. 2017/045 pour:

la construction d'une maison d'habitation à caractère unifamilial à deux logements à l'adresse 40, route de Luxembourg à L-6633 Wasserbillig sur la parcelle inscrite au cadastre de la Commune de Mertert, section B de Wasserbillig, sous le numéro 753/4295.

Les plans et conditions d'autorisation peuvent être consultés dans les bureaux du service technique communal pour autant qu'ils portent sur l'implantation et les dimensions de la construction.

Il est porté à la connaissance de toute personne à toutes fins utiles, qu'elle dispose d'un délai de trois mois, sous peine de forclusion, à partir de la publication de la présente, pour introduire, par le ministère d'un avocat à la Cour, un recours en annulation devant le Tribunal administratif contre cette autorisation.

Wasserbillig, le 25/09/17.

Pour le Bourgmestre,

Romain KOSTER-Ing. dipl.
Chef du service technique



remis/déposé par porteur ou voie postale aux propriétaires des parcelles attenantes no. 756/3005, 756/3728, 753/4232, 753/2272 et 753/4294.

Cette attestation doit être affichée au chantier jusqu'à clôture des travaux de gros-œuvre